

Priorités pour la société civile pour 3ème Conseil du PFBC/Douala, 24 Octobre 2017

Compte rendu de la réunion du collège 2 du PFBC

Introduction

Le collège2 de la société civile s'est réuni ce 24 octobre 2017 à l'effet de préparer sa participation à la 3ème session du Conseil du PFBC.

Les travaux ont porté sur les points ci après :

1. Mot de bienvenu du Président
2. Présentation des participants
3. Adoption des Points à l'ordre du jour
4. Rappel des recommandations adoptées à Kigali
5. Compte rendu de la 2ème session du Conseil à Libreville
6. Partage des propositions de la Facilitation Européenne pour le renforcement de la coopération et des priorités à moyen terme
7. Définition des priorités de la société civile du Bassin du Congo

Résultats de la réunion

Au terme des présentations faites par les représentants de la société civile au Conseil et des débats ainsi que des échanges riches qui en ont suivi, les priorités ci-après ont été retenues pour être présentées au Conseil du PFBC :

1. Etant donné que le travail de l'OFAC a un caractère plus scientifique que pratique et qu'il y a nécessité de promouvoir la bonne gouvernance à travers la mise en place d'un outil de suivi des interventions menées par les acteurs sur le terrain, qui serait dénommé « **Observatoire pour la**

promotion de la bonne gouvernance des forêts en Afrique Centrale », et qui serait en lien avec la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC.

2. En soutien à la déclaration des Ministres de la CEEAC sur l'Eco sécurité et à la place accordée audit concept par la Facilitation de l'UE dans le cadre de ses priorités pour l'année 2018, la société civile rappelle que la déclaration suscitée a exhorté l'implication de la CEFDHAC et de ses réseaux (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC, SEEAC, ReRaC, CEFDHAC Rurale-TNS), du RECIEAC ainsi que les autres acteurs de la société civile pour l'accompagnement du concept, et souhaite son implication effective dans le cadre des ressources dédiés au 11ème FED.
3. La société civile du Bassin du Congo recommande la reconnaissance des droits des populations locales et autochtones ainsi que la prise en compte des questions liées au genre dans tous les programmes et stratégies de gestion forestière en Afrique Centrale, et spécifiquement sur les risques liés à la sécurité humaine, communautaire et de la nature.
4. La société civile rappelle la mission fondamentale qui a prévalu lors de la mise sur pied du PFBC en 2002 à Durban, et souhaite que le Partenariat consacre plus son action à la mobilisation des financements pour le soutien des efforts de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, tout en recommandant que le processus d'évaluation des différentes facilitations mette en place un mécanisme de participation de la société civile dans l'équipe de pilotage afin d'avoir les points de vue de ce groupe d'acteurs.
5. Que la sensibilisation, la vulgarisation, le renforcement des capacités et la communication soient pris en compte comme priorités transversales dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute stratégie liée à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles, afin de garantir la participation effective de tous acteurs.

Fait à Douala, le 24 Octobre 2017